

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	15 mars 2017	21 mars 2017
Quorum 72		
Votants 82		
Suffrages exprimés : 82		

**Séance du 29 mars 2017**

N°170329-32

L’an deux mil dix-sept, le 29 mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaients présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Rémy BELLANGER, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVÉL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Enrick DE BRABANDERE, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, ETIENNE Philippe, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain, LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Aurore RAUCH, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaients absents représentés par son suppléant :

M. Bertrand CARPENTIER est représenté par Mme Christine DIOLOGENT  
M. Philippe DUFOUR est représenté par M. Bernard LEVASSEUR  
M. Patrice FAUCON est représenté par M. Jean-Paul BEUVIN  
M. Paul MENARD est représenté par M. Bruno NAZE

Etaients absents excusés avec pouvoir :

M. Dominique BELTRAME a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ  
Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURDON  
Mme Odile COUROYER a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET  
Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC  
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
M. Jacques LEFRANCOIS a donné pouvoir à M. Maurice BEAUFILS  
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET  
M. Olivier TASSEL a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
Mme Marie-Pierre VASLIN a donné pouvoir à M. François-Pierre LECLUSE

Absents :

Mme Justine MORTELECQUE et M. Stéphane DEGREMONT

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre-Luc BILLIEZ a été élu secrétaire de séance.

\* \_ \* \_ \*

**Objet :**

**FINANCES – Assainissement Délégation – Mise à jour des AP/CP**

**N°32**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

L'instruction budgétaire et comptable M49 relative aux services publics d'eau et assainissement autorise la programmation pluriannuelle des opérations d'investissement.

La présente délibération met à jour l'ensemble des AP/CP du budget Assainissement Délégation.

Les crédits de paiement 2017 sont inscrits au budget primitif 2017 du budget Assainissement Délégation.

La commission des finances en date du 7 mars 2017 a émis un avis favorable.

Le bureau élargi en sa séance du 16 mars 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la mise jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau annexe.**
- **autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.**


## ASSAINISSEMENT DELEGATION

MODE Modification /Clôture	N°AFCP	LIBRAIRIE de l'AFCP	Date de création de l'AFCP	N° d'opération	MONTANT DE L'AP				RECETTES PREVISIONNELLES				MONTANT DES CP				OBSERVATIONS
					DEPENSES		MONTANT DES CP		MONTANT DES CP		MONTANT DES CP		MONTANT DES CP				
					MONTANT AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2017	MODIFICATION DE L'EXERCICE	MONTANT APRES MODIFICATION	SUBVENTIONS	DIFFERENTS	AUTRES REVENUS à l'OTVA	MONTANT LIQUIDE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2017	CP 2017 VOTE BP 2017	CP 2018 PREVISIONNEL	CP 2019 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUUVANTS		
MODIFICATION	ASS201502	TRANSFERT DES EFFLUENTS DE MAILLEVILLE ET AUBERVILLE VERS LA STATION DE PURIFICATION DE VEULETTES	31/02/2015	31501	1 435 000,00 €	-118 790,35 €	1 316 209,65 €	148 195,00 €	0,00 €	1 168 014,65 €	46 268,01 €	1 170 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Modification à la baisse du montant global de l'AFCP - le montant de CP déductible diminue suite à un ajustement du montant de répartition après consultation des entreprises.
MODIFICATION	ASS201501	RECONSTRUCTION STEP DE BOUVILLE	31/02/2015	31504	745 583,00 €	104 017,00 €	849 600,00 €	0,00 €	0,00 €	849 600,00 €	46 802,74 €	300 000,00 €	522 597,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Augmentation du montant global de l'AFCP et modifications de répartition des crédits du fait de prévisions de la Police de l'Eau entraînant une augmentation du coût prévisionnel des travaux.
CLOTURE	AS120701	AMONAGEMENT FILE AU STEP ST VALERY	15/02/2007	0706	8 833 502,86 €	-3 561,00 €	8 829 941,86 €	5 213 574,00 €	3 344 284,00 €	272 083,10 €	8 829 941,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération terminée - A effectuer
MODIFICATION	ASS201301	TRANSFERT DES EFFLUENTS VERS LA STATION DE PURIFICATION DE VEULETTES	13/02/2013	31301	971 859,53 €	15 000,00 €	986 859,53 €	663 585,53 €	133 174,00 €	0,00 €	877 463,27 €	102 394,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Augmentation du montant global de l'AFCP de 15 000 € TTC pour tenir un effet net déplacement de poste de rattrapement.
MODIFICATION	ASS201301	RECONSTRUCTION STEP DE VEULETTES	15/02/2013	0701	5 371 045,25 €	-260 915,50 €	5 110 129,75 €	2 047 871,39 €	624 865,00 €	2 439 371,39 €	5 073 129,75 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Modification à la baisse du montant global de l'AFCP - le montant de CP préactive est limité car il ne reste que quelques factures à mandater, le solde de la maîtrise d'œuvre et les réserves de prix.
MODIFICATION	ASS201301	TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT	13/02/2013	31302	459 300,00 €	-44 576,99 €	414 723,01 €	0,00 €	0,00 €	414 723,01 €	257 423,01 €	361 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Modification à la baisse du montant global de l'AFCP car le marché à base de commandes 190234 se termine début juillet 2017.
MODIFICATION	ASS201301	MISE EN PLACE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MAILLEVILLE GUEUTTEVILLE CAULLEVILLE ET TRANSFERT VERS STEP DE SAINT VALERY	31/02/2015	31500	5 126 000,00 €	889 000,00 €	6 015 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 015 000,00 €	84 132,02 €	435 000,00 €	3 388 400,00 €	1 625 850,58 €	0,00 €	0,00 €	Augmentation de l'AFCP de fait d'une coin prévisionnel des travaux au stade de l'achat-projet (les suppléments à Gueutteville Cauleville et transfert vers Step de Saint Valery). Modification de la répartition des crédits en fonction de l'annexe de la maîtrise d'œuvre et des études préliminaires.
MODIFICATION	ASS201303	TRAVAIL D'AMELIORATION STEP DE CANTY	13/02/2013	31105	500 000,00 €	-59 867,84 €	440 132,16 €	0,00 €	0,00 €	440 132,16 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Modification à la baisse du montant global de l'AFCP - le montant de CP préactive diminue car il ne reste que le solde de la maîtrise d'œuvre à mandater et les réserves de prix.
MODIFICATION	ASS201601	TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PAULVEL VERS VEULETTES	05/09/2016	05021601	2 261 900,00 €		2 261 900,00 €	0,00 €	0,00 €	2 261 900,00 €	7 200,00 €	694 000,00 €	414 050,00 €	545 800,00 €	0,00 €	0,00 €	Modification de la répartition des crédits de paiement en adéquation avec les études de coûts et l'état d'avancement des travaux. Le montant total de l'AFCP ne change pas.
TOTAL					480 465,31 €		480 465,31 €			480 465,31 €	2 877 342,26 €						

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

  
Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 32 - Séance du 29/03/2017 est exécutoire.  
Date de réception en Sous-Préfecture : 4/04/2017  
Date de publication : 4/04/2017

Le Président,  
G. COLIN



Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170329-170329-32-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2017  
Date de réception préfecture : 04/04/2017